

Image not found or type unknown



Les avantages en nature et frais professionnels

publié le **19/06/2012**, vu **800 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Lorsqu'un avantage en nature constitue un élément de rémunération, il est important de l'insérer au contrat de travail pour en fixer les modalités d'utilisation. Les avantages qui ne constituent pas un élément de rémunération ainsi que les remboursements de frais professionnels n'ont pas l'obligation de faire l'objet d'une clause particulière.

[Lire l'article](#)